CODE ETHIQUE

Principes et lignes directrices pour une action socialement responsable

Révision	Date	Révisé par
A	18/07/2025	C.Lecoester
B	07/05/2026	C.Lecoester

RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

NIEDAX Group, constitué d'entreprises renommées et juridiquement autonomes, compte parmi les principaux acteurs mondiaux dans le domaine de l'installation électrique et des systèmes de cheminements et de supportages de câbles.

NIEDAX France s'inscrit dans la Charte des valeurs de NIEDAX Group et s'engage à assumer la responsabilité de ses actions entrepreneuriales, telle que définie dans la responsabilité sociale des entreprises (Corporate Social Responsibility) et déployée sur l'ensemble de ses sites.

Notre entreprise est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et s'engage à respecter et promouvoir ses dix principes relatifs aux droits humains, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Cette charte éthique traduit cet engagement dans nos pratiques quotidiennes.

Nous sommes convaincus qu'un management transparent et soumis à des exigences éthiques élevées renforce les capacités d'une entreprise à promouvoir un développement durable et, ainsi, à parvenir à une croissance saine.

Nous nous efforçons chaque jour d'arriver à un bon équilibre entre objectifs économiques, écologiques et sociaux. Ces valeurs fondamentales sont consignées dans notre Charte des valeurs.

Le présent Code Ethique indique ce que cela signifie, notamment en termes de conditions de travail, d'impact social et environnemental, mais aussi de transparence et de collaboration basée sur la confiance et le dialogue. Ce Code Ethique est le reflet des valeurs fondamentales de NIEDAX France, fidèle à l'engagement exprimé par NIEDAX Group.

Le Code Ethique est également le contrat moral que NIEDAX France souhaite proposer, nouer et signer avec chacun de ses salariés pour, qu'ensemble, nous puissions participer au développement du bien-être de chacun.

1. Principes de base ayant trait à un management socialement responsable

Le présent Code Ethique repose sur des principes de base communs ayant trait au management socialement responsable. Les collaborateurs signataires devront tenir compte des conséquences économiques, technologiques, sociales et écologiques des décisions prises et veiller à l'équilibre des intérêts en jeu.

De plus au-delà des considérations morales ou de la nécessité de respecter la loi, le Code Ethique - à travers ses principes d'action - cherche à promouvoir un comportement professionnel intègre et exemplaire en toutes circonstances.

Les collaborateurs contribuent, dans leurs fonctions respectives et dans le cadre des possibilités de chacun, au bien-être et au développement durable de la communauté. Il convient dans chacune des actions mises en œuvre de tenir compte des valeurs et des principes éthiques, notamment de l'intégrité, de la droiture et du respect de la dignité humaine.

2. Domaine d'application

Le présent Code Ethique s'applique à l'ensemble des sites et lors de chacune des actions mises en œuvre au nom de NIEDAX France.

Les objectifs du Code Ethique ne seront atteints qu'avec la réflexion et l'implication de tous.

Il est impossible de recenser l'ensemble des règlements, normes, principes ou déclarations qui doivent sous-tendre toute décision.

De même qu'il est utopique d'énumérer toutes les situations auxquelles chaque collaborateur peut être confronté à travers son activité au nom de NIEDAX France.

Ainsi, les principes de ce code - intégrité, droiture, respect - doivent guider l'action de chacun.

Les valeurs et les principes désignés ci-après doivent être observés et respectés durablement.

3. Points clés pour un management responsable

3.1. Respect des lois

Le groupe NIEDAX et ses collaborateurs respectent les lois et les règlementations conformément au droit des pays, dans lesquels ils exercent leur activité.

Dans les pays dont le cadre institutionnel se révèle être faible, le collaborateur doit déterminer dans quelle mesure les pratiques de NIEDAX France sont susceptibles d'être appliquées pour rendre son action conforme à l'Ethique défendue.

Si chaque collaborateur ne peut maîtriser en spécialiste l'ensemble de la législation, chacun acquière la connaissance suffisante des règles applicables à son action. Cette connaissance lui permet de déterminer le moment où il lui est nécessaire de prendre conseil auprès de la hiérarchie ou de toutes les sources d'informations pertinentes (services spécialisés, conseils extérieurs, …).

3.2. Intégrité et principes liés à la gestion d'entreprise

Dans son action, le collaborateur tient compte des valeurs et des principes d'intégrité et de droiture.

Le collaborateur rejette la corruption et la fraude sous toutes ses formes. Il s'efforce de promouvoir de manière appropriée la transparence, un comportement commercial intègre, ainsi qu'une gestion responsable de l'entreprise. A ce titre, il porte une attention particulière à toute situation pouvant générer un conflit d'intérêt (exemple : cadeau) et s'interdit toute participation, directe ou indirecte, à des opérations de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

Il applique des pratiques commerciales reconnues et juridiquement irréprochables dans le respect des règles de concurrence. Dans le cadre de la concurrence, il s'agit d'opter pour un comportement professionnel et un travail de qualité. Il convient d'entretenir des relations de partenariat et de confiance avec les autorités de surveillance.

La fraude, toute action ou omission commise dans l'intention de tromper, tant en interne que vis-à-vis d'un tiers, est totalement contraire aux valeurs promues par NIEDAX France.

3.3. Intérêts du consommateur

Si les intérêts du consommateur sont concernés, le collaborateur se conforme aux règles de protection du consommateur et aux pratiques adéquates en matière de vente, de marketing et d'information. Les groupes de personnes particulièrement vulnérables (enfants, adolescents, personnes âgées ou handicapé) font l'objet d'une attention particulière.

3.4. Communication

Le collaborateur informe les équipes, les clients, les fournisseurs et l'ensemble des autres groupes d'intérêt et parties prenantes sur les exigences du présent Code Ethique et son application.

Tous les documents et dossiers sont établis dans le respect des règles, ne sont ni modifiés, ni détruits de façon illicite et sont conservés comme il convient.

Les secrets d'entreprise et les informations commerciales concernant des tiers seront traités avec le plus grand soin et la plus grande confidentialité.

3.5. Droits de l'homme et respect des personnes

Dans son action, le collaborateur tient compte des valeurs et des principes éthiques, notamment du respect de la dignité humaine, de la franchise et de la lutte contre toute discrimination basée sur la religion, les convictions, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle les opinions politiques, le genre et l'origine ethnique.

Le collaborateur s'engage à promouvoir les droits de l'homme et porte une attention particulière aux aspects suivants :

3.5.1. Vie privée

Protéger la vie privée de chacun au quotidien et respecter les lois qui régissent les fichiers informatiques.

3.5.2. Santé et sécurité

Préserver la santé, assurer la sécurité au travail, et tout particulièrement garantir un environnement de travail sûr et sain, afin d'éviter tout accident du travail.

3.5.3. Harcèlement

Protéger les employés contre les châtiments corporels et contre le harcèlement ou l'abus physique, sexuel, psychique ou verbal.

3.5.4. Liberté d'expression

Défendre et garantir le droit à la liberté d'opinion et d'expression.

3.6. Conditions de travail

NIEDAX France exige un respect des normes fondamentales du travail, à savoir :

3.6.1. Travail des enfants

L'interdiction du travail des enfants, c'est-à-dire l'emploi de personnes âgées de moins de 15 ans, pour autant que la législation locale ne définisse pas de limites d'âge plus élevées et qu'aucune exception ne soit admise.

3.6.2. Travail forcé

L'interdiction du travail forcé sous quelque forme que ce soit.

3.6.3. Rémunération

Le respect des normes du travail en matière de rémunération, notamment concernant le niveau de rémunération, l'égalité entre les hommes et les femmes conformément aux lois et aux dispositions en vigueur.

3.6.4. Droits des travailleurs

Le respect pour les travailleurs du droit à la liberté syndicale et d'association, du droit d'organisation et de négociation collective, dans la mesure où ceci est juridiquement possible dans les pays concernés.

3.6.5. Interdiction de toute discrimination

Egalité de traitement de tous les salariés.

3.6.6. Temps de travail

Les entreprises signataires respectent les normes de travail concernant le temps de travail maximal autorisé.

3.7. Protection de l'environnement

Le collaborateur met en œuvre les mesures légales relatives au respect de l'environnement en vigueur dans ses différentes actions. Il agit dans tous les sites en pleine conscience des problèmes d'environnement, s'efforce de traiter les ressources naturelles de manière responsable, intègre la biodiversité, gère les déchets et les substances toxiques.

3.8. Engagement citoyen

NIEDAX France contribue au développement social et économique du pays ou de la région dans laquelle elle exerce ses activités et soutient les activités bénévoles exercées dans ce domaine par ses employés.

4. Respect de la marque et du groupe

En toute circonstance le respect de la marque et du groupe doit inspirer l'action des collaborateurs :

- Chacun s'interdit de dénigrer l'entreprise qui l'emploie ;
- La satisfaction du client dicte toute action au nom de NIEDAX France ;
- Les relations intra-groupes sont conduites avec le même respect, la même intégrité, et la même exigence vis-à-vis des facteurs liés au développement durable, conformément aux valeurs du Code Ethique ;

- Toute action ou contrat qui conduit à une situation de conflit d'intérêt doit être rejetée ;
- L'ensemble des actifs de NIEDAX France et de NIEDAX Group doit être protégé. Au-delà des meubles, des immeubles ou des biens incorporels (marque, brevets, …), il comprend le savoir-faire de l'entreprise, la liste des clients, des fournisseurs, les données informatiques et tout document ou information propriété de NIEDAX Group ;
- Aucun fonds, bien ou moyens électroniques (hard ou soft), n'est utilisé à des fins personnelles.

5. Mise en œuvre et application

Le collaborateur entreprend tout effort susceptible de permettre la mise en œuvre permanente des principes et des valeurs du Code Ethique.

Chacun doit être vigilant en ce qui le concerne mais aussi au sein de son équipe et à l'égard des personnes placée sous sa responsabilité.

En cas de doute sur la mise en œuvre des règles ou face à une situation particulière, chaque salarié doit en référer à sa hiérarchie qui lui indiquera la conduite à tenir. Les salariés peuvent également contacter la Direction des Ressources Humaines, afin d'obtenir toute clarification sur l'application des lois et règlements. Un dispositif d'alerte professionnelle (EQS Integrity – accessible à l'adresse https://niedax.integrityline.app) est également mis à disposition des salariés, afin de signaler, de manière libre et sécurisée, tout comportement susceptible de nuire à l'image, aux intérêts ou au personnel de la Société. Ce

code de déontologie est disponible sur l'intranet (réseau) de Niedax France.

CODE ETHIQUE – NIEDAX France

NIEDAX France avec ce Code Ethique affirme les valeurs essentielles qui conduisent son action, et attend que chacun de ses collaborateurs témoigne de son attachement à celles-ci dans le cadre de sa vie professionnelle.

1- Respect des lois, des règlements et normes professionnelles

2- Respect des collaborateurs

3- Honnêteté, équité, transparence, intégrité

4- Respect des règles de la libre concurrence

5- Loyauté vis-à-vis de l'entreprise

6- Esprit de solidarité avec le Groupe

7- Protection de l'entreprise et du groupe

8- Souci du développement durable

9- Neutralité politique

10- Neutralité religieuse

CODE ETHIQUE – NIEDAX FRANCE

Principes et lignes directrices pour une action socialement responsable

Engagement de se conformer aux principes et lignes directrices décrits dans le Code Ethique de NIEDAX France

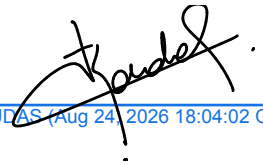
NIEDAX France SAS,
immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 562 067 645, dont le siège social est situé au 32 Avenue de l'Opéra - 75002 PARIS,

Représentée par
Fabrice BOUDAS, Directeur Général

s'engage à respecter toutes les dispositions inscrites dans le Code Ethique - Niedax France

Paris, le 07 mai 2026

Signature :



Fabrice BOUDAS (Aug 24, 2026 18:04:02 GMT+2)

Niedax France – 32, Avenue de l'Opéra – F-75002 PARIS
Tél. : 33 (0)1 46 45 70 44 – Fax : 33 (0)1 47 36 43 58
SAS au capital de 19 000 000 € – NAF 2733Z
Siret 562 067 645 00126 – TVA FR 52 562 067 645

Nom du collaborateur :

Adresse :

Fonction :

Après avoir pris connaissance du document s'engage à respecter toutes les dispositions inscrites dans le Code Ethique – Niedax France.

A Le, Signature

DO DIR 004 - CODE ETHIQUE SALARIE NXF Rév B

Final Audit Report 2026-08-24

Created:	2026-08-24
By:	Céline LECOESTER (clecoester@niedax.fr)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAdCoXf2s5V9Lodj_VW2fQoRmZkwr5veLy

"DO DIR 004 - CODE ETHIQUE SALARIE NXF Rév B" History

Document created by Céline LECOESTER (clecoester@niedax.fr)
2026-08-24 - 3:01:26 PM GMT

Document emailed to Fabrice BOUDAS (fboudas@niedax.fr) for signature
2026-08-24 - 3:01:31 PM GMT

Email viewed by Fabrice BOUDAS (fboudas@niedax.fr)
2026-08-24 - 4:03:49 PM GMT

Document e-signed by Fabrice BOUDAS (fboudas@niedax.fr)
Signature Date: 2026-08-24 - 4:04:02 PM GMT - Time Source: server - Signature Appearance Selected: DRAW

Agreement completed.
2026-08-24 - 4:04:02 PM GMT

Adobe Acrobat Sign